

Secrétariat général

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État

**Liste des comptes de fonctionnement éligibles à la procédure de traitement automatisé
relative à l'attribution du FCTVA (M57)**

| ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS (compte 615221) | | | |
|---|--|--|--|
| Bâtiment public (liste non exhaustive) | | | |
| Hôtel de Ville, salle des fêtes, école, bibliothèque, centre culturel, musée, office de tourisme, cinéma, maison de retraite, EHPAD, Foyer de Vie, église, piscine (hors espaces bien-être et ludiques), gymnase, vestiaire d'un terrain de foot, atelier technique, camping, toilettes publiques ... Les biens confiés à des tiers non bénéficiaires sont éligibles, hors cas de récupération par voie fiscale. | | | |
| Dépenses bien imputées au compte 615221 | | Dépenses qui ne doivent pas être imputées au compte 615221 | |
| Imputation comptable éligible au FCTVA | Nature de la dépense (travaux effectués par une entreprise) | Nature de la dépense | Imputation(s) comptable(s) à utiliser |
| 615221 | Les dépenses de peintures intérieures, de réaménagement intérieur : modification des cloisons, réfection partielle de la toiture, réfections des sols, carrelage, parquet, moquette... | Achats de matériels ou de fournitures concourant à la réalisation de travaux d'entretien réalisés par le personnel de la collectivité : ampoules, prises électriques, peinture, extincteurs, alarmes, vidéosurveillance, blocs sécurité... | 60632 ; 6068 |
| | Les dépenses d'entretien et de réparations des chaudières, de l'électricité, de la plomberie, des ascenseurs | Frais relatifs à l'abonnement et à la consommation : factures d'eau, d'électricité, de chauffage et de combustibles | 60611 ; 60612 ; 60622 |
| | Nettoyage des gouttières, ramonage des cheminées, vidange de fosses et bacs dégraisseurs, dégraissage hottes | Dépenses réalisées sur les terrains entourant les bâtiments publics : prestations de tonte de pelouses ou de taille de haies ou d'arbres, élagage, débroussaillage, clôtures, portillons... | 61521 ; 61524 |
| | | Location de matériel | 61351 ; 61358 |
| | | Contrôles réglementaires obligatoires relatifs à la sécurité : notamment les vérifications annuelles d'électricité, des extincteurs, des ascenseurs... | 6156 |
| | | Redevances afférentes aux contrats de maintenance mobilières (y compris logiciels) ou immobilières | |
| | | Entretien et réparations sur biens mobiliers (alarmes anti-intrusion, vidéosurveillance, électroménager (four, lave-vaisselle...), extincteurs etc) | 61558 |
| | | Contrats d'assurance multirisques, dommage ouvrage | 616 |
| | | Frais de nettoyage (vitrierie...), gardiennage (église...), intervention nid de guêpes, désinsectisation, dératisation | 6282 ; 6283 |
| | | intervention nid de guêpes, désinsectisation, dératisation | 611 |

M57 Comptes éligibles fonctionnement

| ENTRETIEN DE LA VOIRIE (compte 615231) | | | |
|---|---|--|---|
| Voies communales, départementales, chemins ruraux, sentiers, voies vertes, dépendances du domaine public routier (trottoirs, pistes cyclables, aires de stationnement, talus, accotements), ouvrages d'écoulement : caniveaux, fossés, puisards, aqueducs, ponceaux, drains | | | |
| <i>Dépenses bien imputées au compte 615231</i> | | <i>Dépenses qui ne doivent pas être imputées au compte 615231</i> | |
| Imputation comptable éligible au FCTVA | Nature de la dépense (travaux effectués par une entreprise) | Nature de la dépense | Imputation(s) comptable(s) à utiliser |
| 615231 | Entretien et de réparation de la chaussée : consolidation, réparation, renouvellement ou réfection des couches de base et de surface, soufflage ou repiquage des pavés, réfection des joints, rebouchage de nids de poule | Achats de matériels ou de fournitures concourant à la réalisation de travaux d'entretien de la voirie réalisés par le personnel de la collectivité | 60633 |
| | Dépenses réalisées sur les accessoires de la chaussée : élagage, fauchage, débroussaillage, entretien de la végétation des talus et des accotements | Frais de balayage, déneigement, salage de la voirie | 611 (intervention entreprises), si fournitures : 60633 |
| | Réparation et réfection des trottoirs, pistes cyclables, aires de stationnement | Location de matériel | 61351 ; 61358 |
| | Réfection et entretien des ouvrages d'écoulement des eaux | Entretien et réparation des biens meubles de la voirie (panneaux publicitaires et lumineux, panneaux d'information et fléchage local) | 61558 |
| | Réparation et réfection localisée des ponts | | |
| | Remise en état de la signalisation, travaux de peinture | | |
| ENTRETIEN DES RESEAUX (compte 615232) | | | |
| Réseaux d'eau, d'assainissement, de téléphonie, d'internet, d'électrification (dont éclairage public), chauffage, gaz, climatisation | | | |
| <i>Dépenses bien imputées au compte 615232</i> | | <i>Dépenses qui ne doivent pas être imputées au compte 615232</i> | |
| Imputation comptable éligible au FCTVA | Nature de la dépense (travaux effectués par une entreprise) | Nature de la dépense | Imputation(s) comptable(s) à utiliser |
| 615232 | Travaux d'entretien concernant la partie d'un ouvrage pouvant contenir des éléments linéaires de canalisation, des équipements ou accessoires et des branchements | Achats de fournitures et matériels pour la maintenance et les travaux d'entretien réalisés par le personnel de la collectivité | 60632 ; 6068 |
| | Travaux d'entretien sur les réseaux de distribution eux-mêmes, regroupant des canalisations aériennes ou souterraines | | |
| | Travaux d'entretien sur les accessoires des réseaux comme les installations annexes, les branchements, les colonnes montantes et dérivations individuelles. | | |

| INFORMATIQUE EN NUAGE "CLOUD" (compte 6512) | | | |
|--|--|--|---------------------------------|
| Le cloud computing (l'informatique en nuage) est la fourniture de services informatiques (notamment des serveurs, du stockage, des bases de données, la gestion réseau, des logiciels, des outils d'analyse, l'intelligence artificielle) via Internet (le cloud). | | | |
| L'analyse du contrat fonde le caractère éligible ou non au FCTVA, ce qui va conditionner l'imputation budgétaire et comptable des trois catégories d'informatique en nuage (IaaS-SaaS-PaaS) | | | |
| Dépenses bien imputées au compte 6512 | | Dépenses qui ne doivent pas être imputées au compte 6512 | |
| Imputation comptable éligible au FCTVA | Nature de la dépense | Nature de la dépense | Imputation comptable à utiliser |
| Contrat « IaaS » consiste à utiliser l'infrastructure informatique d'un hébergeur (serveurs, bandes passantes, base de données etc) par le biais d'une connexion internet | | Contrats « SaaS et PaaS » | |
| 65811 | Services d'infrastructure de l'informatique en nuage (dépenses exhaustives dans l'arrêté du 17 décembre 2020 fixant la définition des dépenses de prestations de solutions de l'informatique en nuage) : | Contrat « SaaS » : Ce contrat consiste à utiliser un logiciel à distance par le biais d'une connexion à internet tout en bénéficiant de tous les services et expertises liés. Il n'a pas pour objet de transférer la licence d'exploitation d'un logiciel. Il donne uniquement un droit d'utilisation du logiciel via le droit d'accès à la plate-forme. | 65818 |
| | La puissance de traitement ou de calcul en nuages (Machines Virtuelles, Container et orchestration, serveurs physiques dédiés, serveurs privés virtuels, plateformes de gestions de données de connexion, calcul en mode batch, déploiement automatisé de systèmes d'exploitation) ; | | |
| | La capacité de stockage en nuages (mode bloc, mode objet, fichiers, archivage, sauvegarde et restauration automatisée de données, services relatifs aux bases de données) ; | Contrat « PaaS » : Ce contrat consiste à utiliser l'ensemble de l'architecture d'exécution d'un hébergeur (serveurs, stockage, mémoire vive, bande passante, mais aussi l'ensemble des applications middleware comme le système d'exploitation, les moteurs de bases de données et le serveur web) ; il s'agit donc d'un contrat IaaS plus dimensionné. | 2032 |
| | L'hébergement de sites internet ; | | |
| | Les services de connectivité réseau en vue de l'utilisation de services d'infrastructure de l'informatique en nuage ; | Dans le cas où le contrat SaaS ou PaaS prévoit une option d'achat, les frais engagés pour le déploiement du SaaS et nécessitant des développements internes significatifs peuvent être activés en tant que frais de développement de logiciels à usage interne. | 2032 |
| | La sécurité et la qualité de service des services d'infrastructure de l'informatique en nuage (systèmes de répartition de charge, réseaux privés virtuels, CDN, systèmes de mitigation des attaques par déni de service, gestion de la sécurité) ; | | |
| Les services de mise à jour automatisée et de maintenance de l'ensemble des prestations susmentionnées. | | | |